



<http://www.rp59.fr>

Racines et Patrimoine En Avesnois

Edito

Notre assemblée générale s'est tenue mercredi 17 février 2016 à Rousies. Voici un résumé succinct:

Les plus grosses dépenses ont été faites pour l'achat de matériel de numérisation, et les frais d'organisation et de participation aux expositions et salons.

L'association a participé aux salons de Rance et d'Escaudœuvres, et organisé une exposition à Rousies.

Elle a organisé des permanences

deux fois par semaine au local.

Notre base de données s'est étoffée de plus de 20.000 entrées ; merci à tous ceux qui ont œuvré à ce travail énorme par des dépouillements d'actes ou des numérisations d'archives.

Le compte rendu complet est consultable sur demande.

Le bureau a été renouvelé pour trois ans: voir la liste à l'adresse <http://www.rp59.fr>

DANS CE NUMÉRO :

Editorial	1
Armand Jeannes: le procès d'un traître	2
Théophile Legrand, industriel Fourmisien	6
Le travail des enfants au 19e siècle	8
Un duel en 1880	9
La devise du 84e RI	9
Faits divers et accidents	10
Lettre de M. Rouget de L'Isle au sujet de la Marseillaise	16



Quelques outils à votre disposition

Le forum internet

<http://fr.groups.yahoo.com/group/avesnois/>

La base de données « actes en ligne »

<http://www.rp59.fr> onglet « actes en ligne »

Recherche en Belgique (Familysearch)

<https://familysearch.org/search/collection/list#page=1&countryId=1927071>

Recherche en Belgique (Archives de l'Etat)

<http://search.arch.be/fr/rechercher-des-archives>

1914

JUGEMENT D'ARMAND JEANNES

TRAITRE AU SERVICE DE L'ENNEMI

jugé à partir du 15 décembre 1921

1918

Suite de l'article paru dans le numéro 21 de décembre

Fait Dhalluin-Doucedame, fusillés à Maubeuge le 1^{er} novembre 1915

MM. Eugène Dhalluin et Achille Doucedame étaient chefs d'un service de renseignements militaires opérant pour le compte de l'état-major français. Ces courageux citoyens transmettaient les renseignements qu'ils recueillaient, par eux mêmes ou par leurs agents, à Mme Leuridan, née clémentine Nevejans, d'Avesnes-lez-Aubert. Celle-ci les transcrivait à l'encre invisible et les faisait parvenir à M. Auguste Vandamme à Maubeuge ; Mme Auguste Vandamme, née Marie Laroche, les portait elle-même à Bruxelles d'où ils étaient acheminés sur Flessingue et de là en France libre à la disposition des alliés.

Le 24 août 1915, un traître nommé Wiart, se glissa dans le service et, dès le dimanche 26 août 1915, nous voyons l'accusé Armand Jeanne envahir, à la tête d'une quinzaine de ses sous-ordres, la demeure de Mme Leuridan où se trouvait aussi Eugène Dhalluin: Jeanne marchait en tête le revolver au poing ; il se jeta sur Dhalluin criant : « halte! Ou je tire! ». Il enchaîna Dhalluin et le fouilla, puis se livra à une perquisition au cours de laquelle il découvrit les chaussures mouillées et souillées de boue de Mme Leuridan ; il les montre, disant : « c'est avec cela que vous voyagez la nuit, voici la preuve ». Il voulut aussi, ce soir-là, arrêter Mme Leuridan, mais elle résista. Les policiers allemands établirent garnison devant la maison pour l'empêcher de fuir, se contentant d'emmener Dhalluin. Le lundi 30 août 1915, au matin, Jeanne revint chez Mme Leuridan accompagné de deux policiers en civil et d'un gendarme : « je viens vous arrêter, dit-il, pour vous conduire à la kommandantur pour donner des explications au sujet de Dhalluin ». Jeanne avait trouvé, au cours de cette scène, un plan d'un champ d'aviation ennemi près de Valenciennes que d'Halluin avait apporté : il le remit à Von Kirschenheim en lui disant très respectueusement : « Herr capitaine ». Ce document figura au procès devant le conseil de guerre allemand. Au cours de ses interrogatoires, Jeanne demeura à contre-jour dans le cabinet de Von Kirschenheim mais se retira aussitôt qu'il aperçut Mme Leuridan. Dans la journée de dimanche 29 août 1915, le traître Wiart, accompagné de Jeanne vint espionner les époux Vandamme, à Maubeuge. Jeanne n'entra pas dans la maison, mais la surveilla à distance ; le mercredi 1^{er} septembre,

les époux Vandamme étaient arrêtés et le lendemain Jeanne venait avec deux policiers perquisitionner dans toute la maison. Il s'installa même pendant plusieurs jours dans la maison, couchant dans le lit de Mme Vandamme, tandis qu'un soldat couchait dans le lit de l'enfant. Jeanne, qui dirigeait les opérations, ayant annoncé que les grands-parents de l'enfant ne seraient pas arrêtés, le petit Jules Vandamme fut envoyé loger avec ses grands-parents qui habitaient dans la même demeure. Au cours de la souricière établie ainsi par Jeanne dans la maison des époux Vandamme, il a interrogé ceux qui se présentaient, les menaçant d'arrestation si les réponses n'étaient pas satisfaisantes. Le 4 septembre 1915, Jeanne adressa rapport à Von Kirschenheim : « au sujet de l'affaire Vandamme, rien de nouveau pour les visiteurs. Le soldat est encore resté cette avant midi mais je suis allé courant de l'après-midi et je n'ai rien constaté d'anormal. Je crois qu'il n'est plus nécessaire de veiller la maison. En tout cas je suis à votre entière disposition nuit et jour. Votre collaborateur dévoué, Jeanne ».

Il continua encore longtemps à espionner les parents de Mme Vandamme, car le 22 septembre 1915, il dresse le rapport suivant : « affaire 302. Je me suis rendu ce jour en la demeure de Mme Vandamme ; j'ai été reçu par la vieille mère en pleurs ; les portes de devant et derrière étaient fermées ; la vieille ne connaît personne de Douzies et des environs ; il ne vient plus personne chez elle. Demain j'irai à Neuf-Mesnil et à Feignies ».

Jeanne multiplie les arrestations dans cette affaire. Le 31 août 1915, on arrête Doucedame dans le parc public de Cambrai. Von Kirschenheim le frappe à coups redoublés. Doucedame tombe sur la grille et en profite pour se débarrasser des documents qu'il portait sur lui. Le gardien du parc Poirson, qui a vu la scène, parvient à prendre les documents et les enterre dans le parc. Jeanne et Wiart sont cachés derrière un gros marronnier, prêts à intervenir. Doucedame crit à Dupas, l'ouvrier jardinier : « va dire à Caillez que je suis arrêté ». Von Kirschenheim donne un coup de sifflet et Jeanne se précipite avec Wiart sur Dupas et l'arrête. Ils le conduisent à la citadelle, suivant Von Kirschenheim et son secrétaire qui conduisent Doucedame. Mais Von Kirschenheim s'aperçut que Poirson parlait à Mme Dauchez ; il parvient à arrêter Poirson et Caillez dont Doucedame avait

parlé. Le même jour, Von Kirschenheim arrêtait chez Doucedame Mme Dauchez qui, avertie par Poirson, faisait disparaître les documents secrets ; en même temps, il faisait une perquisition au cours de laquelle les policiers allemands volaient 75 000 francs, toute la fortune de Doucedame.

Le même jour, 31 août 1915, Jeannes s'attacha tout particulièrement à espionner M. Waël ; à maintes reprises il tâcha de savoir où se cachait un lieutenant que M. Waël avait hébergé. Jeannes essaya aussi de surprendre la bonne foi de M. Waël en lui racontant que Doucedame avait avoué, ce qui était faux, ou comme d'autres personnes avaient tout reconnu, alors qu'elles n'étaient même pas arrêtées. Jeannes disait tantôt à M. Waël que les allemands seraient indulgents à son égard parce qu'il était franc-maçon ; tantôt qu'il serait fusillé, et lui montrait par les fenêtres de sa cellule, les glacis où il serait exécuté et où, effectivement plus tard, Dhalluin et Doucedame furent passés par les armes. 40 jours après l'arrestation de M. Waël, Jeannes et Von Kirschenheim revinrent perquisitionner dans sa demeure. Ils recherchaient un appareil de télégraphie sans fil. Au cours de cette perquisition, Von Kirschenheim poussera la goujaterie jusqu'à faire des propositions malhonnêtes à la fille de M. Waël et il voulut l'embrasser, mais cette vaillante française le gifla en disant : « c'est bien allemand ce que vous faites là ».

La nuit qui suivit l'arrestation de Doucedame, c'est à dire du 31 août au 1^{er} septembre

1915, vers deux heures du matin, Jeannes et Von Kirschenheim vinrent arrêter M. Arthur Corbent, qui mourut en Allemagne après sa condamnation.

Le 8 septembre 1915, à 7h00 du matin, Jeannes et Von Kirschenheim arrêtaient à Hautmont toute la famille Fierquin (**1**), le père, la mère et la fille. M. Fierquin et sa fille furent condamnés, Mme Fierquin fut acquittée et déportée en Allemagne, au camp d'Holzmin-den. Sortant du conseil de guerre, après son acquittement, Mme Fierquin fut encore interrogée par Jeannes. Plus tard, au camp de Holzmin-den, des officiers allemands interrogèrent M^{me} Fierquin sur Jeannes.

Le 20 septembre 1915, les policiers allemands arrêtaient M. Oscar Hublard à Louvroil. Il fut maltraité par Von Kirschenheim, qui lui perfora le tympan en le rouant de coups. Après sa condamnation, il reçut dans sa prison la visite de Jeannes qui essaya vainement de l'espionner et de lui faire dire les noms des membres du service qui avaient pu échapper aux policiers ennemis et qui, suivant l'expression de Jeannes « vont rester ici à se chauffer les pieds ».

Le 1^{er} novembre, les allemands affichaient sur les murs un avis portant :

Par jugement du 22 octobre 1915, le tribunal de campagne a prononcé les condamnations suivantes, pour espionnage, accueil donné et assistance prêtée à des espions et tentatives de faire passer des recrues à l'ennemi :

A la peine de mort :

- 1- Dhalluin Eugène, inspecteur dans un atelier de machines agricoles à Croix;
- 2- Doucedame Achille, employé des chemins de fer en retraite, à Cambrai.

A 15 ans de travaux forcés :

- 3- épouse Vandamme, née Marie Laroche, à Maubeuge;

A 13 ans de travaux forcés :

- 4- épouse Leuridan, née Clémentine Nevejans, à Avesnes-lez-Aubert;
- 5- Vandamme Auguste, employé de fabrique à Maubeuge;

A 12 ans et demi de travaux forcés :

- 6- Hublard Oscar, garde voie, à Louvroil ;

A 12 ans de travaux forcés :

- 7- Colentier Henri; rentier, à Cambrai
- 8- Corbent Arthur, cafetier, à Cambrai

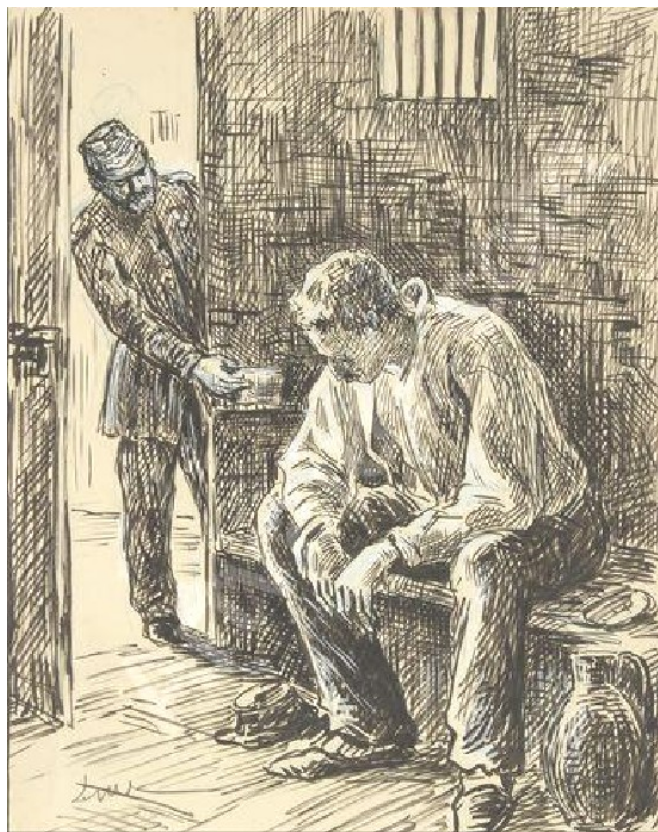
A 10 ans de travaux forcés :

- 9- épouse Dauchez, née Marie Pontieux, ménagère, à Cambrai;

- 10- Dislaire Auguste, maire et fabricant, à Rieux;

- 11- Fierquin Paul, tonnelier, à Hautmont ;

A deux ans et 1/2 de travaux forcés :



12- Waël Charles, tailleur, à Cambrai;

A trois ans de prison :

13- Lestoquoy Henri, écolier, à Cambrai ;

14- Fierquin germaine, couturière, à Hautmont.

D'autres personnes accusées de trahison commises pendant l'état de guerre ont été acquittées.

Le jugement rendu contre Dhalluin et Doucedame a été exécuté aujourd'hui.

Maubeuge, le 1er novembre 1915, le gouverneur

Fait de Cucht-Samain-Vautier, fusillés à Charleroi le 20 décembre 1915.

Mais les allemands n'avaient pas arrêté tous les membres du service de renseignements Dhalluin-Doucedame. D'autres courageux collaborateurs avaient une autre voie de transmission des documents. C'est cette voie et ce sont ces collaborateurs que Jeannes tachait de livrer aux ennemis, notamment en interrogeant Hublard dans sa prison.

Mme Beljean, à Maubeuge, centralisait les renseignements que lui fournissait Gaston Samain avec la collaboration de Louis Vautier. Elle les portait chez Jaupart, où Jules Tricot remettait aussi ceux qu'il recueillait. De là, ils étaient rendus chez De Gucht, à Charleroi, d'où ils étaient acheminés sur la Hollande.

Fin de septembre ou début d'octobre 1915, Mme Beljean qui était à Charleroi avec son agent de la région de Vireux fut prise en filature à la gare Charleroi par Jeannes. Elle s'en aperçut et dit à son agent : "attention nous sommes suivis, séparons nous!". Elle fut arrêtée le 5 octobre 1915, dans la région de Charleroi ; pendant son internement dans cette ville, elle vit Jeannes circulant en auto ; Jeannes assista à plusieurs de ses interrogatoires.

Le 4 ou le 5 octobre 1915, un peu avant 10 heures du soir, un individu se présenta 7 rue de la Digue, à Charleroi, chez Mme Jeanne Thirion, épouse de Georges Sirejacobs où habitaient alors De Gucht et Polydore Sirejacobs. Ils étaient absents.

Cet individu demanda si De Gucht était chez lui. Mme Sirejacobs-Thirion lui répondit qu'il devait rentrer pour l'heure de la retraite. Lorsque Polydore Sirejacobs et De Gucht rentrèrent, Jeannes et trois autres policiers les arrêtèrent et les écrouèrent à la caserne de cavalerie, devenu prison allemande.

Après 15 jours de détention, Polydore Sirejacobs, contre qui aucune charge n'avait été relevée, fut libéré mais il revit une vingtaine de fois Jeannes dans les rues de Charleroi en compagnie de policiers allemands.

Le 6 octobre 1915, Jeannes se présente

à Maubeuge chez Mme Vautier, qu'il espionnait depuis plusieurs heures, car elle le reconnaît pour un individu qui l'avait observée peu avant cette visite. Et il demande : " est-ce que Louis est ici ? je suis un de ses amis de Charleroi; dites-lui, il saura bien vite de qui il s'agit ". Il s'informa si Louis Vautier serait là vers 5 heures. Mme Vautier répondit que son fils y serait. Peu après cette visite, Louis Vautier rentra. Il avait vu passer une auto avec deux policiers allemands et son collaborateur Martial Jaupart qui était arrêté, il eut l'intuition que lui aussi allait être arrêté et il détruisit tous ses documents secrets ; malheureusement un papier à l'encre sympathique était resté dans le tiroir de la table de nuit ; les espions allemands le découvrirent dans leur perquisition. Puis voulant épargner à sa vieille mère la douleur de le voir appréhender sous ses yeux, il sortit et fut arrêté dans la rue.

Peu après, Jeannes revint ; il dirigeait une équipe de deux policiers ennemis et fit une perquisition dans toute la maison au cours de laquelle fut découvert le papier à l'encre sympathique. Jeannes annonça à Mme Vautier que son fils serait transféré à Charleroi. Elle l'y alla voir et y rencontra Jeannes.

Le 23 octobre 1915, un policier de Maubeuge arrêtait Jules Tricot, à Sous-le-Bois et le conduisit à Charleroi. Le 27 octobre, Jules Tricot, détenu, fut amené à Maubeuge. En gare de Maubeuge un de ses gardiens rencontra un groupe venu de Maubeuge et conduit par Jeannes. C'est Jeannes et les policiers de Maubeuge qui indiquèrent à leurs collègues de Charleroi la maison Samain. Il était alors 7 heures du soir.

Dans le courant de la journée Gaston Samain était rentré disant qu'il avait appris par le service de contre-espionnage allié que les allemands allaient l'arrêter. Il fit hâtivement disparaître tous ses documents secrets mais dans son trouble il laissa par inadvertance dans le buffet un morceau de papier à l'encre invisible. Jeannes arrêta Gaston Samain, perquisitionna et trouva le document oublié.

Le 30 octobre 1915, on arrêtait aussi M. Philibert Tricot le père de Jules.

Le 28 décembre 1915, le tribunal de campagne de Charleroi condamnait pour trahison commise pendant l'état de guerre :

A la peine de mort:

1° Désiré De Gucht, verrier à Charleroi;

2° Louis Vautier, employé à Maubeuge;

3° Gaston Samain, employé des chemins de fer, à Sous-le-Bois, près de Maubeuge;

A 15 ans de travaux forcés:

4° Charles Frank, mécanicien à Hautmont;

A 10 ans de travaux forcés:

5° Philibert Tricot, ouvrier à Sous-le-Bois

près de Maubeuge;

6° Julest Tricot, ouvrier, à Sous-le-Bois près de Maubeuge;

7° Martial Jaupart, cafetier à Quévy le Grand;

8° Epouse Jean Sirejacobs à Charleroi;

L'affiche apposée sur les murs de la ville de Charleroi, le 30 décembre 1915, portait en outre :

" De Gucht, Vautier et Samain, condamnés à mort, ont été fusillés ce matin".

Mme Beljean avait aussi été condamnée à mort ; sa peine fut commuée en travaux forcés. Son nom ne figure pas sur l'affiche. Le gouvernement allemand a sans doute voulu tenir la condamnation à mort de cette femme secrète pour éviter l'opprobre qui n'aurait pas manqué de rejaillir sur l'Allemagne, cette condamnation suivant de près celle de Miss Cavell, fusillée le 14 octobre précédent.

Jeannes continua à espionner les membres encore libres de cette association patriotique. C'est ainsi que le 4 mai 1916, vers 10 heures du matin, Jeannes se présenta chez Mme Catherine Allard, épouse Victor Dubois, qui avait été courrier du service Dhalluin. Il disait venir de la part de Mme Elise Pâques, qui avait été "boîte aux lettres" du même service. Il demanda le moyen de passer en Hollande et l'autorisation de loger, ce qui lui fut accordé. Le lendemain, Mme Dubois lui inscrivit sur un papier l'itinéraire à suivre. Il demande aussi qui avait remis de fausses pièces d'identité à un officier aviateur,

parce que, disait-il, il voulait obtenir pour cette personne une distinction honorifique: c'était précisément Mme Dubois qui avait procuré ces pièces d'identité, et elle fut prise de méfiance. Trois jours après Jeannes revint, disant qu'il n'était pas parvenu à franchir la frontière et demandait encore à loger. Mme Dubois le chassa honteusement, refusant de lui serrer la main qui tendait, disant : « non, vous n'êtes pas digne de la serrer, parce que vous ne me revenez pas ». « Avant 15 jours, vous aurez de mes nouvelles », lui dit l'espion, et effectivement le 18 mai 1916, elle était arrêtée. Le 28 juillet 1916, Mme Dubois a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité à Maubeuge ; le 11 novembre 1916, elle était condamnée à mort à Valenciennes, et enfin le 21 décembre 1916, elle était condamnée à 10 ans de travaux forcés à Caudry. La malheureuse femme fut torturée par les allemands dans la prison de Maubeuge. Toutes les instructions furent faites sur des documents, renseignements et faits que Jeannes avait procurés aux ennemis.

En juin 1916, Jeannes se présentait chez Mme Elisa Pâques, se faisant passer pour un aviateur français et obtenait ainsi des documents concernant des dépôts de munitions. la dame Pâques lui remit aussitôt une carte et un itinéraire pour passer en Hollande. Elle le logea deux nuits. Le 11 juillet 1916, la dame Pâques fut arrêtée. Elle fut jugée à Caudry le 21 décembre 1916, avec la dame Dubois, mais acquittée comme victime d'un agent provocateur.

(1) La famille FIERQUIN

Les époux Fierquin, Paul et Virginie Pierit ont eu deux enfants à Limont Fontaine: Paul Maurice Renelle (°03/09/1895) et Germaine Erménilde (°18/12/1897). Ils s'établissent 81 rue Sainte Anne à Hautmont.

Au moment de la déclaration de la guerre, Paul Maurice Renelle qui n'a pas encore 18 ans, voulut servir néanmoins sa patrie. Hautmont étant envahie, il essaya avec quelques camarades, de gagner la Hollande par la Belgique. Mais arrêté par les allemands, il fut d'abord conduit en Allemagne, à Minden, puis à Holzminden jusqu'au début 1917. Ramené vers cette époque à Hirsion, il s'évade, mais repris, il fut interné à Bruxelles, puis transféré à Sedan où il mourut d'épuisement le 16/09/1917 au lazaret allemand d'Asfeld, ancienne caserne du même nom. Il sera fait chevalier de la légion d'honneur le 07/12/1924.

Sa sœur sera condamnée à l'âge de 17 ans à 3 ans de prison, son père à 12 ans de travaux forcés et sa mère déportée (voir ci-dessus).



Théophile LEGRAND, industriel Fourmisien

Louis Théophile LEGRAND est né à Fourmies le 18 ventôse an VII (8 mars 1799). Il est fils de Jean Louis Joseph, et de Marie Thérèse RENAUT. Il épouse le 11/11/1819 au Puy-en-Velay (Haute-Loire), Hélène Joséphine LABILHERIE, fille de Jean-Baptiste, négociant en fil de dentelle, décédé en 1818, et de Jeanne Marie GIBANT.

Un article paru dans le « journal de Fourmies » du 3 juin 1877 retrace la vie de cet industriel.

MORT DE M. THEOPHILE LEGRAND

Le fondateur de l'industrie lainière dans notre région, l'homme à qui Fourmies doit sa prospérité matérielle et son prodigieux développement, s'est éteint doucement, au milieu des siens, jeudi dernier, à 6 heures du soir.

Aussitôt que cette nouvelle fut connue, un sentiment de tristesse s'empara de notre population et il s'éleva comme un concert de louanges pour rappeler les qualités et les vertus du défunt.

Aussi est-ce pour nous un devoir de retracer ici en quelques lignes sa longue carrière.

M. Théophile Legrand, né en 1799, descend d'une famille ancienne de Fourmies qui, déjà dans le siècle dernier, fabriquait le fil à dentelle, alors l'une des plus importantes industries du pays.

Après avoir terminé ses études, il devint le collaborateur de son père, M. Louis Joseph Legrand, qui, au commencement de ce siècle, avait fondé une filature de coton.

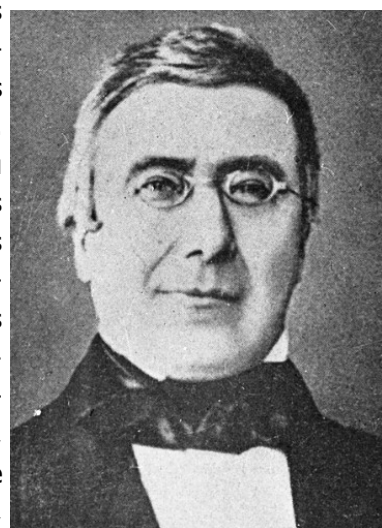
En 1819, à l'âge de 20 ans, il épousa, au Puy-en-Velay, Mademoiselle Hélène-Joséphine Labilherie, dont il eut six enfants. Le plus jeune, M. Paul, est mort en 1865.

En 1825, il mit à exécution un projet qu'il nourrissait depuis quelques années, celui de substituer à l'industrie du coton celui de la laine peignée et il construisit la filature dite maintenant du village, pour la distinguer de celle de la rue

La-Haut, bâtie depuis, et qu'on appelle Malakoff

Il eut de grandes difficultés à surmonter pour mener à bien son entreprise: la filature de la laine était peu connue, car il n'existait alors en France que quelques établissements de ce genre. Mais grâce à sa persévérance, ses efforts furent couronnés de succès et Fourmies, par cette heureuse initiative, devint, de simple village, un grand centre manufacturier.

Il maintint toujours sa maison à l'avant-garde de tous les progrès industriels. Comme elle avait eu les premiers métiers à filer, elle eut les premières peigneuses, les premiers renvideurs, les premiers métiers à tisser mécaniques et, sur ces derniers, elle a fait, la première, des articles de fantaisie.



M. Legrand était parvenu à l'âge où, d'ordinaire, l'homme se repose. Le gouvernement en voulant récompenser le grand industriel dont l'influence avait été si bienfaisante pour son pays, l'avait décoré en 1867 ; il songea se retirer des affaires et il remit à ses fils, ses dignes continuateurs, les deux établissements de Fourmies.

Mais le repos ne pouvait convenir à un homme de cette exubérante activité qui, comme on le disait dans le pays, « n'avait jamais passé une année sans faire placer des briques ». Pour s'occuper, il construisit l'établissement de Glaçon, filature et tissage, qu'il a dirigé seul jusqu'à sa mort et fournit en ce moment du travail à 300 ouvriers.

Si nous récapitulons maintenant le personnel des trois établissements et que nous y ajoutons

les tisseurs à la main de Marez, Poix et Béthencourt, nous trouvons que moyennement, la maison Théophile Legrand occupe 1700 ouvriers.

Quoique peu mêlé à la politique, M. Legrand fut investi plusieurs fois de fonctions publiques. Il accepta, à plusieurs reprises, le mandat de conseiller d'arrondissement. Il fut nommé conseiller général du Nord en 1848, et ces fonctions lui valurent d'être désigné pour siéger, comme juré, à la haute cour de justice de Bourges (Affaire Ledru-Rollin) et c'était, à cette époque, un périlleux honneur.

En 1848, il fut nommé commandant de la garde nationale. Enfin, au conseil municipal dont il fit toujours partie, il était inscrit en tête du tableau et, sauf en ces derniers temps, c'était un des conseillers les plus exacts à assister aux séances.

On doit en partie à sa munificence la création de la salle d'asile et celle de l'école libre des Frères, par laquelle il a voulu ajouter un élément de plus à l'instruction du peuple.

Bon envers les ouvriers dont il s'occupait paternellement, affable avec tous ceux qui l'approchaient dans ses relations publiques ou privées, juste et droit dans ses opérations commerciales, il est naturellement très fourmisien de cœur.

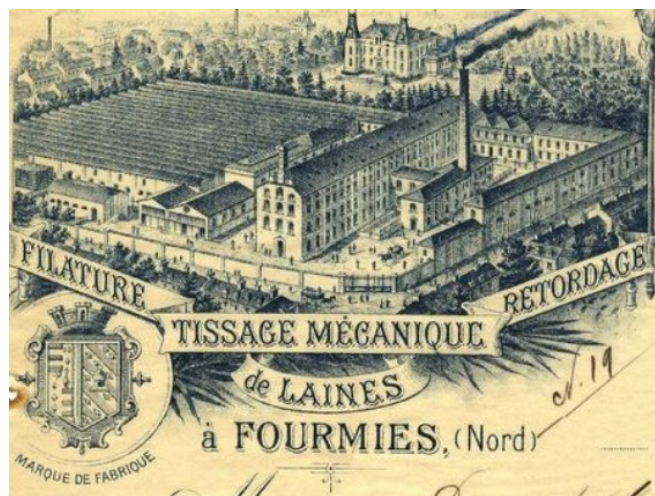
Rien de ce qui touchait à Fourmies, à ses intérêts, à son amélioration matérielle et morale, et, qu'on nous passe le mot, à sa gloire, ne lui était indifférent. Qu'une de nos sociétés remportât des prix dans un concours, c'était à M. Legrand qu'elle allait d'abord en faire hommage et, en la félicitant de ses succès, il prouvait par son émotion même, combien il était heureux de l'honneur qui rejaillissait sur Fourmies.

Malgré les exigences d'une vie tout entière vouée au travail, malgré les soins d'administration d'une grande fortune, il y a encore trouvé le temps de s'occuper des malheureux, admirablement secondé en cette douce tâche par la respectable dame qui fut, pendant 58 ans, la digne compagne de son existence.

Sans parler de ses bienfaits qui ne pourront être divulgués que par ses obligés, nous pouvons dire que sa dernière pensée a été pour les pauvres. Il leur laisse, en effet, une rente perpétuelle sur l'Etat dont nous regrettons de ne pas

connaître l'importance.

Sa mort est un deuil public pour le pays. Il s'est éteint chrétiennement après une vie bien remplie. Jamais il n'a manqué à aucun de ses devoirs religieux et, en cela encore, il peut être



cité pour son exemple.

Ses obsèques auront lieu demain, lundi, à onze heures et demie. On peut prédire que jamais Fourmies n'aura vu un pareil concours de monde à un enterrement. Le conseil municipal, la musique, la compagnie de pompiers, tous les corps constitués, en un mot, sans parler des étrangers, tout Fourmies voudra lui donner ce suprême témoignage de sympathie et de respect.

D'un commun accord, les propriétaires des établissements de Fourmies ont décidé que le travail serait interrompu de 10h00 à 3h00 pour permettre à tous, patrons, employés et ouvriers, d'assister aux funérailles.

Pour nous, qui fumes ses employés, et qui sommes devenus, pour ainsi dire, le porte-voix de nos concitoyens, ce n'est pas sans une émotion aussi profonde que sincère, que nous prenons la plume pour rendre un hommage public à la mémoire de cet homme respecté.

Nous regrettons d'avoir pu rendre imparfaitement ce qu'il y a de réellement beau, de réellement grand dans ce caractère, dont le côté sailant est la droiture la plus stricte, jointe à la plus grande bonté ; aussi a-t-il mérité, dans sa sphère restreinte d'action, le surnom qu'on donna à l'un de nos rois, de celui de Père du peuple.

Le travail des enfants fin 19e

dans l'industrie et les manufactures

Deux articles parus dans le « Journal de Fourmies » nous donnent une idée de la condition de vie des enfants vers 1880.

JDF du 9 mai 1880 Avis

« Le maire [de Fourmies] croit devoir rappeler ci -après les principales dispositions de la loi du 3 juin 1874 sur le travail des enfants et des filles mineures dans les manufactures :

Article 2 - les enfants ne pourront être employés par des patrons, ni être admis dans les manufactures, usines, ateliers et chantiers avant l'âge de 12 ans révolus.

Article 4 - les enfants ne pourront être employés à aucun travail de nuit jusqu'à l'âge de 16 ans révolus.

La même interdiction est appliquée à l'emploi des filles mineures de 16 à 21 ans, mais seulement dans les usines et manufactures.

Qui travaille entre neuf heures du soir et cinq heures du matin est considéré comme travail de nuit.

Article 9 - aucun enfant ne pourra, avant l'âge de 15 ans accomplis, être admis à travailler plus de six heures par jour, s'il ne justifie, par la production d'un certificat de l'instituteur ou de l'inspecteur primaire, qu'il a acquis l'instruction primaire élémentaire.

Article 25 - les manufacturiers, directeurs ou gérants d'établissements industriels et les patrons qui auront contrevenu aux prescriptions de la présente loi et des règlements d'administration publique relatifs à son exécution seront poursuivis devant le tribunal correctionnel et punis d'une amende de 16 à 50 francs. L'amende sera appliquée autant de fois qu'il y a de personnes employées dans des conditions contraires à la loi sans que son chiffre total puisse excéder 500 francs.

En conséquence des dispositions ci dessus, les parents comprendront combien il importe d'envoyer leurs enfants à l'école afin qu'à l'âge de douze ans ils possèdent l'instruction primaire élémentaire à un degré suffisant pour être dis-

pensés de fréquenter l'école plus longtemps. »

JDF du trente mai 1880— Avis— Lille, le 7 mai 1880

« Monsieur l'Inspecteur, j'ai l'honneur de vous informer que la tolérance accordée aux enfants de 12 à 15 ans ne possédant pas le certificat d'instruction de travailler 12 heures à condition qu'ils aient deux heures de classe par jour et deux heures de repas et repos, vient d'être définitivement retirée par Monsieur le Ministre de l'agriculture et du commerce.

Je vous prie, en conséquence, de tenir la main stricte à l'application de l'article 9 de la loi de 1874, comme à toutes les autres prescriptions réglementaires concernant le travail des enfants dans l'industrie.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

L'Inspecteur divisionnaire, signé Nadaud ».



Témoignage

Témoignage de mon grand-oncle, né en février 1892. La famille était partie en Belgique un peu après la fusillade de Fourmies.

« A 8 ans, je vais soigner les vaches pour 5 francs par mois et mes sabots. A 9 ans je tiens les moules à la verrerie pour 20 francs par mois : depuis 4h 1/2 du matin jusqu'à 5 heures le soir (son frère, mon grand père l'accompagnait. Il avait un an de moins. Le réveil était

difficile pour ces enfants, qui partaient au labeur à demi-éveillés, parfois en pleurant).

Nous rentrons en France à Trélon. Je travaille à la verrerie, mais l'inspecteur passe et l'on me renvoie (quand les inspecteurs étaient annoncés, ils se cachaient dans les hautes herbes). De là, je vais à Glageon. Mais au bout d'un moment, je suis de nouveau renvoyé. Nous habitons les Haies de Trélon. Mon frère Albert a un

livret de 12 ans en Belgique. Je vais travailler sous son nom. Il faut être à 4h 1/2 à Momignies et il me faut 1h 1/2 pour faire la route pour 20 francs par mois. Et si on travaillait le dimanche jusqu'à midi on touchait 10 sous. Alors quand j'ai eu l'âge de travailler en France, j'avais déjà fait 4 verreries et une campagne derrière le cul des vaches ».

A.D

Un duel en 1880

11-02-1877

Courir le lièvre, le traquer partout, en abattre le plus grand nombre possible, voilà bien l'idéal des chasseurs. Mais nos vaillants disciples de la St-Hubert devraient bien parfois calmer leur ardeur, et ne pas chasser sur la propriété d'autrui, sans le consentement préalable du propriétaire, car les suites de ce délit peuvent quelquefois devenir sérieuses.

Un pauvre lièvre, tué dans ces conditions-là, vient d'être la cause bien innocente d'une rencontre à l'épée qui a eu lieu hier entre deux personnages important du canton de Solre le Châ-

teau: M. le **baron de Molambaix**, qui possède à Bérélles un château et de vastes propriétés, sur lequel notre lièvre a été tiré, et M. le **comte de Robaulx**, qui habite Beaurieux.

Le lieu choisi par les combattants était Erquelines ; après quelques passes M. de Molambaix a eu le bras traversé, et M. de Robaulx a été blessé à la main.

Les blessures ne sont pas graves, principalement celle de M. de Robaulx.

L'honneur a été déclaré satisfait !....

La devise du 84e RI

Le Journal de Fourmies du 23-03-1879 nous explique l'inscription figurant sur drapeau du 84^e RI

A propos du décret qui vient de fixer les noms des batailles qui seront inscrits sur les nouveaux drapeaux de l'armée française, il nous a paru intéressant de relater un fait particulier au 84^e de ligne, en ce moment en garnison à Avesnes.

Le drapeau du 84^e régiment d'infanterie se distinguera, en outre du nom des batailles auxquelles il a assisté, par ces trois mots: *Un contre dix*. Cette fière mention date de 1809.

C'était à Graetz ; une partie du 84e se trouve inopinément en présence de 18 000 autrichiens. Le colonel Gamblin n'a que 1 300 hommes ; il n'hésite pas : il s'élance à leur tête avec une

telle fureur que l'ennemi est culbuté mais il se rallie et cerne la petite colonne française. Celle-ci lutte avec courage et succès pendant dix heures consécutives, jusqu'au moment où d'autres bataillons viennent les dégager.



En récompense, Napoléon fit inscrire sur le drapeau ces trois mots glorieux: *Un contre dix*.

FAITS DIVERS ET ACCIDENTS

relevés dans le « JOURNAL DE FOURMIES »

Les actes d'Etat-civil indiquent rarement la cause du décès. J'ai trouvé en lisant d'anciens numéros du « Journal de Fourmies » un certain nombre de faits divers qui indiquent les circonstances des décès, accidents, assassinats, suicides.

Je vous propose de vous en faire connaître quelques uns, qui vous aideront peut-être à compléter vos recherches généalogiques.



Hautmont. Un accident plus grave est arrivé dans cette commune, encore sur le chemin de fer, le 30 octobre [1876].

Un lampiste de la gare traversant la voie et n'apercevant pas un train qui faisait des manœuvres, a été renversé et broyé par un train de marchandises.

Il se nommait **Léon Anatole Dromas** et n'était âgé que de 26 ans.

Un acte du registre d'EC de 1876 nous indique que le 30 octobre à 5 heures du soir, Léon Anatole Dromas, âgé de 26 ans, lampiste, né à Charmes (Aisne), domicilié à Hautmont, célibataire, fils de Xavier et de Athenaïse Marival, est décédé sur la voie de chemin de fer de cette commune au lieu dit la gare.



Etrœungt. Nous avons appris également la mort d'un voiturier de passage à Etrœungt et qui, conduisant un chariot lourdement chargé, a été, dans une descente rapide, saisi entre un arbre et une roue de son véhicule. cet infortuné a eu la poitrine écrasée. Il n'était âgé que de 22 ans et se nommait Monfroy Joseph, de Molain (Aisne).

L'acte 120 du registre d'EC de 1876 nous indique que le trente octobre 1876 à midi trente minutes, **Charles Joseph Monfroy**, valet de charue, âgé de vingt deux ans, né et domicilié à Molain (Aisne), célibataire, fils de Charles et de Marie Joseph Avot, est décédé sur le chemin

vicinal du Petit-Bois, au lieu dit le Parcq.



Wignehies. Hier matin [16/12/1876] ont eu lieu les funérailles de M. **Pharon Marchand**, la malheureuse victime de l'incendie dont nous avons parlé dans notre avant dernier numéro.

La compagnie des sapeurs-pompiers, la musique et une foule nombreuse et affectée ont conduit à sa dernière demeure ce brave et honnête ouvrier, mort à la fleur de l'âge, victime de son dévouement. L'accident qui a occasionné cette mort est la chute d'un mur en terre, qui s'est produite d'une façon si malheureuse que Marchand a eu la mâchoire fracassée et la jambe brisée, à tel point que les os sortaient des chairs en plusieurs endroits, et que le pied se trouvait déplacé ; en un mot, c'était une blessure affreuse, et c'est au milieu d'atroces souffrances que la victime a rendu le dernier soupir.

C'était un honnête et courageux ouvrier, qui laisse une veuve et un enfant de deux ans ; il avait su s'attirer la sympathie de ceux qui le connaissaient et il emporte tous leurs regrets. Il était doué d'une force peu commune, et c'était la première fois qu'il accompagnait le corps des pompiers, dont il faisait partie depuis huit jours seulement, en qualité de sapeur.

L'acte 86 du registre d'EC de 1876 nous indique que le douze décembre 1876 à trois heures du matin, **Pharon Emile Gustave Marchand**, âgé de trente et un ans, terrassier, né à Clairfontaine, domicilié à Wignehies, fils d'Ambroise et de Marie Louise Julie Lefevre, époux de Hélène Dupont, est décédé rue des Bousins.



La Capelle. On vient de repêcher dans un puits, un ouvrier peintre de l'atelier de carrosserie Cornu.

On croit que cet individu, dont la mort remonte à trois semaines environ, s'est suicidé, car, déjà, il avait essayé une fois d'en finir avec la vie

en se lardant le coup avec un rasoir.

Un voisin venant chercher un seau d'eau, ramena une casquette ce qui fut de suite reconnue pour être celle de X. Quelques instants plus tard, son corps était rendu à la lumière, sinon à la vie.

Une foule nombreuse et peu choisie était venue jouir du doux spectacle d'une putréfaction à point.

Certaines personnes, sans doute mal renseignées, ajoutent que, depuis 15 jours, les quatre ménages qui se fournissent d'eau à ce puits n'avaient mangé de soupe aussi succulente. Ce qui tendrait à prouver la supériorité de l'homme sur les animaux, comme comestible.

L'acte 116 du registre d'EC de 1876 nous indique que le jeudi 14 décembre 1876 à midi, **Georges Wilhelm**, âgé d'environ trente deux ans, ouvrier peintre, demeurant à Bohain, né à Saint Quentin, a été trouvé mort dans la cour de Edmond Jules Cornu. Le maire s'est assuré du décès en faisant examiner le défunt par un médecin.



Fourmies. Ce matin, à 6 heures, on a retrouvé dans la petite rivière de Fourmies, le cadavre du nommé **Lagneau Edmond**, âgé de 69 ans.

Le médecin, appelé pour constater le décès, s'est rendu chez le noyé, à 10 heures du matin et n'a remarqué sur lui aucune trace de violence.

Sa mort est due à l'asphyxie (sic) par submersion, et remontait, lors de la visite du docteur, à 9 heures environ.

On suppose que Lagneau aura été victime d'un accident.

L'acte 53 du registre d'EC de 1877 nous indique que le 24 mars 1877 à six heures du matin, Edmond Louis Charles Lagnaux, âgé de 69 ans, né à Chimay, fils de Hubert et de Jeanne Julie Bayard, époux de Alphiris Euphrasie Antoine, demeurant à Fourmies, est décédé au lieu dit la blanchisserie.



Assassinat de Neuville-lez-Salesches, can-

ton du Quesnoy. Un crime épouvantable est venu jeter la consternation dans la commune de Neuville-lez-Salesches, canton du Quesnoy.

Lundi dernier, vers les 8 heures du soir, un nommé Verchain Augustin (dit bon Dieu) ouvrier mécanicien, a tué d'un coup de couteau un cultivateur de cette commune, le sieur Garçon, homme tranquille et aimé de tous ses concitoyens.

Il paraît que l'assassin attendait un sieur Lozé (dit Poirette) avec qui il s'était battu dans la même journée. Trompé par l'obscurité et aveuglé par la colère il a frappé Garçon qui avait le malheur de suivre une ruelle dans laquelle Poirette devait passer.

L'auteur de ce crime affreux est en fuite; on ne sait encore au juste quelle direction il a prise, mais il ne peut tarder à être arrêté, son signalement étant répandu partout.

Verchain a 39 ans, son teint est brun, son nez épaté, ses yeux gris et petits ; il a le regard farouche, c'est un homme violent qui a déjà eu maille à partir plusieurs fois avec la justice. Il marche lourdement et un peu vouté ; il a, comme tous les hommes de son métier, les mains entièrement noires.

Mais l'attention sera surtout attirée sur son visage car dans la rixe avec le sieur Lozé (dit Poirette) il a été fortement mordu au bout du nez. Il porte en outre un grain de beauté à la joue gauche.

Il y a là plus d'indices qu'il n'en faut pour le faire reconnaître et livrer à la justice l'assassin du malheureux Garçon.

Le parquet d'Avesnes s'est transporté à Neuville-lez-Salesches afin d'ouvrir l'instruction de cette affaire.

M. Lubin, docteur en médecine, a procédé aux constatations médicales.

Edition du 06/05/1877 : Verchain, l'assassin de Neuville-lez-Salesches, arrêté en Belgique il y a quelques temps, a été remis jeudi dernier par les autorités belges à la gendarmerie de Jemont qui l'a conduit à Avesnes où il a été incarcéré dans la journée.

L'acte 9 du registre d'EC de 1877 nous indique que le 3 avril 1877 à 7h1/2 du soir, Barthélémy Antoine Garçon, âgé de 48 ans, cultivateur né et domicilié en cette commune, fils de Michel et de Sophie Dourdain, veuf de Marie Moulin, est décédé en sa demeure.

La veille, il était témoin du mariage d'Alphonse Lozé, un ami.

Jugement: cour d'assises du Nord, audience du 5 août : assassinat. Par suite d'un arrêt de la cour de cassation, cette affaire, d'abord jugée à Saint Omer, revient à Douai.

Verchain a 39 ans, né à Salesches, et il est mécanicien de sa profession. Le 2 avril dernier, se trouvant dans un cabaret avec le nommé Loyer, dit Poirette, il le convia à sortir pour une lutte amicale. A peine dans la cour, Verchain [il semble que ce soit Lozé] jeta son adversaire à terre et lui mettant un genou sur la poitrine il le mordit à la figure. Un sieur Cannut intervint et les sépara. Poirette se sauva et Verchain le croyant chez Cannut le poursuivit jusque chez ce dernier, qui le mit à la porte. L'accusé retourna alors chez lui et sachant que Poirette, qui était marié, devait passer le matin en face de chez lui pour se rendre chez son beau-père, voisin de Verchain, se mit à guetter Poirette disant qu'il voulait le tuer. Un instant plus tard passa un nommé Monaires à qui Verchain dit: "Poirette, est-ce toi? si c'est toi, je te tue!". Monaires se hâta de répondre qu'il n'était pas Poirette. Plus tard, il vint à passer M. Garçon, homme estimable et estimé, qui avait toujours couvert Verchain de sa protection et lui avait été utile en maintes circonstances. Verchain ouvrit sa fenêtre et frappa le malheureux M. Garçon d'un terrible coup de sabre.

Au moment où il avait frappé, le fils de Verchain lui avait crié: "papa ce n'est pas Poirette, c'est M. Garçon! Verchain comprit mais trop tard qu'il avait tué son bienfaiteur.

Après une brillante plaidoirie de Me d'Hooghe, le jury, admettant des circonstances atténuantes, condamne Verchain aux travaux forcés à perpétuité.



Sains du Nord. on nous écrit: Samedi dernier,

7 avril courant, un terrible accident a eu lieu à la descente du Pont-de-Sains (Féron).

Le sieur **César Leclercq**, dit César Louis Modeste, âgé de 50 ans, messenger à Sains, voulant refaire un harnais pendant la marche de son cheval, fit une chute si malheureuse que la roue de sa voiture, chargée de pierres, lui passa sur la poitrine.

La mort fut instantanée. Relevé aussitôt par Omer Dufranne, domestique à Sains, qui le suivait de près, il n'a plus donné signe de vie.

Il laisse une veuve sans ressources et sept enfants dont un encore à la mamelle.

L'acte 11 du registre d'EC de 1877 nous indique que le 7 avril 1877 à 5h1/2 du soir, César Leclercq, âgé de 46 ans, commissionnaire, né et domicilié à Sains, époux de Marie Adèle Plet, fils de Louis et de Catherine Fosset, est décédé en cette commune au lieu dit le Pont de Sains après avoir été écrasé par sa voiture.



Ohain. Mardi 17 (avril) courant, un affreux accident est venu jeter dans la consternation tout le personnel de la filature de MM. Bastien, Boudru et C^{ie} à Ohain.

Vers 8 heures du matin, un renvideur se trouvait arrêté, pour réparation à une pièce de la têtère sur le derrière du métier. Le conducteur était à son poste, et aussitôt la besogne terminée, le mécanicien lui fit signe de réengrener son métier. Au même instant, la nommée Pinson Anaïs, rattacheuse, âgée de 13 ans, qui se trouvait à l'extrémité du métier dans l'allée droite, occupée à nettoyer quelques rouleaux, voulut aller chercher en dessous du porte cylindre les 3^e et 4^e rouleaux qu'elle ne pouvait atteindre au dessus du bâti, et elle se glissa rapidement sous le derrière du métier, ce qui la déroba complètement à la vue du conducteur, qui, pendant cet intervalle d'une seconde, avait levé la détente du renvideur. Le chariot n'était sorti qu'à moitié de sa course et il partit avec la rapidité de l'éclair. La malheureuse enfant eut la tête prise entre le chariot et le porte-système et lorsqu'on la releva, des flots de sang lui sortaient par la bouche, le nez et les oreilles. Le docteur Huart, appelé en toute hâte, lui prodia

gua les premiers soins, et constata qu'elle avait la base du crane fracturée.

Après de pénibles souffrances, elle expirait le lendemain, mercredi, vers midi.

Jeudi, à 11 heures, l'église d'Ohain était à peine assez grande pour contenir la foule qui s'était rendue aux funérailles de cette victime du travail, et venait témoigner qu'elle compatissait à la douleur des parents éplorés.

La filature de MM. Delval, Hardy et Cie (??) avait arrêté le travail à cette occasion, et tous les ouvriers assistaient à cette triste cérémonie.

L'acte 20 du registre d'EC de 1877 nous indique que le 18 avril 1877 à midi, **Anaïsse Virginie Pinson**, âgée de 12 ans, rattacheuse, née et domiciliée à Ohain, fille de Jules et de Marie Virginie Leroy, est décédée au domicile de Victorien Naveau, cabaretier, sise au centre du village.



Fourmies. le 18 de ce mois (avril), vers quatre heures de l'après midi, les époux Henrard, journaliers à Fourmies, Trioux de Villers, étaient sortis pour vaquer à leurs occupations, laissant un enfant de neuf mois sous la garde de leur petite fille Céline âgée de huit ans.

Une demi-heure environ après le départ des époux Henrard on entendit la jeune Céline, qui poussait des cris déchirants : ses vêtements étaient en flammes.

Deux voisins accoururent à son secours et éteignirent le feu.

L'enfant a pu faire connaitre qu'elle était assise auprès de son jeune frère à une faible distance du poêle lorsqu'elle a remarqué la fumée qui s'échappait de ses vêtements. Effrayée du danger qui la menaçait elle s'est précipitée dans la rue pour appeler au secours.

Ses brûlures ont amené la mort le 20 au matin, après d'affreuses souffrances.

L'acte 68 du registre d'EC de 1877 nous indique que le 20 avril 1877 à six heures du matin, **Céline Catherine Marie Thérèse Henrard**, âgée de 8 ans, née à Chimay, domiciliée à Fourmies, fille de François et de Marie Ange Polet, est décédée à Fourmies, rue de la montagne.



Honnechy. Jeudi, vers quatre heures du soir, on a retrouvé dans l'abreuvoir d'Honnechy, un enfant de quatre ans, nommé Pierre-Joseph Taisne.

Cet enfant avait diné avec ses parents vers une heure et demie, et était allé jouer, comme d'habitude, sur le chemin. On suppose qu'il se sera penché au dessus de l'abreuvoir, d'une profondeur de deux mètres, et qu'il y sera tombé sans avoir pu appeler à son secours et sans avoir eu aucun témoin de sa chute. C'est en retirant, à l'aide d'un râteau, ses sabots qui surnageaient, qu'on a retrouvé le corps du pauvre enfant.

L'acte 29 du registre d'EC de 1877 nous indique que le 26 avril 1877 à une heure du soir, **Pierre Joseph Taine**, âgé de 4 ans, né et domicilié à Honnechy, fils de Charles et de Zoé Pilart, est décédé en la maison de ses parents.



Le Cateau. On écrit du Cateau que mardi dernier, vers onze heures et demie du matin, le jeune Doisy, élève de l'institution Debuyser et Honoré, est mort subitement. Ce malheureux enfant venait de prendre une leçon de gymnastique et se récréait avec ses camarades quand, tout à coup, on le vit s'affaïsser. Tous les soins, les secours les plus pressés furent inutiles, il avait cessé de vivre.

M le docteur Camus, requis par la police pour l'accomplissement des formalités légales, a constaté que la mort avait été la suite d'une maladie interne.

L'acte 90 du registre d'EC de 1877 nous indique que le huit mai 1877 à midi, **Henri Charles Louis Doisy**, âgé de neuf ans, né et domicilié à Montay, fils d'Eugène Félix et de Amélie Goguilon, est décédé en sa demeure reculée de la halle.



Le Nouvion. Jeudi matin, des ouvriers bûcheurs allaient commencer leur journée dans la forêt, au lieu dit la fontaine aux tessons, à proximité du sentier d'Hennepieux ; l'un d'eux, M. Dulaunoy, recula d'effroi à la vue d'un cadavre aux trois quarts décomposé, couché au bord d'une cavité produite par le déracinement d'un arbre. remis de sa frayeur, Dulaunoy appela

ses camarades et examina avec eux les restes du malheureux qu'il venait de trouver, puis l'un d'eux vint avertir de ce fait les autorités.

La gendarmerie, le juge de paix, un garde se rendirent à l'endroit indiqué et constatèrent que le cadavre était là depuis une quinzaine de jours ; il fut reconnu ensuite par quelques ouvriers pour être le nommé **Prudent Guille**, âgé de 69 ans, charbonnier à Gommegnies, près du Quesnoy.

Ce malheureux vieillard a dû avoir une cruelle agonie, car ses chairs étaient en lambeaux : dans un accès de douleur sans doute, il avait foulé un buisson de ronces de plus de dix mètres de superficie; il était à peu près déshabillé et ses vêtements gisaient ça et là en lambeaux ; on suppose qu'il aura succombé à une attaque. Détail horrible : la langue et les yeux avaient été mangés par les bêtes.

Il avait été vu, le soir de sa mort, par M. Thiery Demolon qui lui a dit: Eh bien père Prudent, il est temps de rentrer; il lui aurait répondu d'un air hébété, et M. Thiery a cru qu'il avait trop bu.

Son porte monnaie a été retrouvé dans les broussailles : il contenait 9 francs et quelques centimes.

Son enterrement a eu lieu vendredi.

L'acte 46 du registre d'EC de 1877 nous indique que le 3 mai 1877, Prudent Guille, âgé de 69 ans, charbonnier, né et domicilié à Gommegnies, époux d'Agnès Prévot, fils de Louis et de Adrienne Harbonnier, a été trouvé mort dans la forêt du Nouvion, à cinq heures du matin.



Hautmont. Dans la nuit du 30 juillet dernier, la commune d'Hautmont a été le théâtre d'une rixe violente dans laquelle l'un des combattants a été tué.

Le nommé **Lemire Jean-Baptiste**, âgé de 37 ans, domestique à Hautmont, avait passé la soirée à boire avec quatre ouvriers de l'endroit et regagnait son domicile en leur compagnie vers une heure du matin. Une querelle s'éleva entre eux, et le nommé Jeansoonne, se précipitant sur Lemire, le frappa violemment et le jeta sur le sol où il demeura inanimé.

Le docteur Lubin, requis pour examiner la victime, aurait constaté, après l'autopsie, que la mort de ce malheureux devait être attribuée à la rupture d'un intestin, rempli de noyaux de cerises, qui aurait crevé à la suite des coups violents portés par Jeansoonne.

Ce dernier fut arrêté immédiatement et écroué mardi dernier, à la maison d'arrêt d'Avesnes.

L'acte 89 du registre d'EC de 1877 nous indique que le trente juillet à une heure du matin, Jean Baptiste Lemire, âgé de trente sept ans, né à la Longueville, domicilié à Hautmont, célibataire, fils d'Adrien et d'Henriette Sohier, est décédé dans l'établissement de Jules Paradis.



Sains-du-Nord. Le 22 aout, vers 8h du matin, un affreux accident a eu lieu dans la filature de MM Stavaux-Bonnaire et Fils, à Sains.

Un jeune rattacheur, le nommé **Radouan Léon**, âgé de 11 ans, demeurant à Ramousies, voulant nettoyer un rouleau alors que le métier était en marche, a eu la tête broyée entre le porte-système et le chariot. La mort a été presque instantanée et ne doit être attribuée qu'à l'imprudence du jeune Radouan qui, malgré les recommandations de ses chefs, s'est introduit dans son métier avant qu'il fut arrêté.

L'inhumation de cette victime du travail a eu lieu le lendemain 23 ; plus de deux cents personnes assistaient à cette triste cérémonie et prenaient part à la douleur d'une famille cruellement éprouvée depuis quelques temps.

L'acte 47 du registre d'EC de 1877 nous indique que le 22 aout 1877 à huit heures et demie, Léon Radouan, âgé de 11 ans 2 mois, né au Cateau, domicilié à Ramousies, fils de Clément et de Léonie Delvallée, est décédé chez Stavaux Bonnaire et Compagnie, filateurs.



Aulnoye. Mercredi soir, vers 7 heures 55, le nommé **Durupt Louis Napoléon**, âgé de 25 ans, né le 6 septembre 1852 à Hadol (Vosges), célibataire, aiguilleur au chemin de fer à la gare d'Aulnoye, y demeurant, a été tué par la machine n° 946 au moment où cette machine allait changer de voie pour la formation d'un train, et en voulant traverser la dite voie.

Derupt sortait du poste N° 3, où il venait de prendre son manteau à cause du mauvais temps qu'il faisait ; il avait son capuchon sur la tête et traversait les voies sans lanterne. C'est en arrivant sur la voie N°6, où manœuvrait la machine qu'il a été frappé sur le côté par le tampon droit de la machine et jeté sur la voie.

M. Banteignies, médecin de la compagnie, arrivé sur les lieux, n'a pu que constater le décès, produit par l'écrasement des jambes et d'une partie du corps.

La mort a du être instantanée.

L'acte 32 du registre d'EC de 1877 nous indique que le 3 septembre 1877 à huit heures du soir, **Louis Napoléon Duruph**, âgé de 24 ans, aiguilleur au chemin de fer, demeurant à Aulnoye, né à Hadol (Vosges) le 6 décembre 1852, célibataire, fils de Gengoulth et de Marie Catherine Alexandre, est décédé sur la voie de chemin de fer du Nord.



Hautmont. Le 28 septembre, vers onze heures du matin, Quenee Auguste, âgé de 46 ans, mécanicien, né à Landrecies, demeurant à Hautmont, Nord, a été trouvé mortellement blessé, dans la chambre de l'usine métallurgique, la Providence, à Hautmont, où se trouve placée la machine qu'il était chargé de faire mouvoir.

D'après les renseignements recueillis, cet accident ne saurait être attribué qu'à l'imprudence de Quénet, qui, voulant sans doute faire dévier une courroie d'une poulie fixée à l'arbre de transmission, sur une poulie folle, se serait servi, en guise de levier, d'une espèce de poutrelle en bois, de plusieurs mètres de long, dont on a retrouvé près de lui les débris. C'est un de ces débris, qui lui aurait fait au front la blessure qui a causé la mort presque instantanée, ainsi qu'il résulte des constatations faites par M. le docteur Varret, chargé de le visiter.

L'acte 111 du registre d'EC de 1877 nous indique que le 28 septembre 1877 à 11 heures du matin, **Auguste Quenée**, âgé de 47 ans, né à Landrecies, journalier, époux de Eugénie Gosset, fils d'Aimable et de Zélie Largillière, est décédé en sa demeure.



La Capelle. Nous apprenons à l'instant la mort de M. Moreau, artiste-vétérinaire à La Capelle qui a succombé à cette affreuse maladie : la rage.

En juillet dernier, M. Moreau avait été appelé à Lerzy pour procéder à l'autopsie d'un chien qu'on supposait mort de la rage. Il fit cette opération sans remarquer qu'il avait à la main une légère égratignure. Le virus se sera sans doute inoculé par cette plaie, et malgré les trois mois écoulés depuis l'opération dont M. Moreau se souvenait à peine, il ressentit mercredi dernier les premiers symptômes du mal sur la nature duquel il ne se trompa pas un instant. M. le docteur Mennesson, ami du défunt, se rendit chez lui et reconnut le terrible mal contre lequel la science est impuissante.

On dit que M. Moreau a formulé lui-même une ordonnance pour la préparation de pilules, dont l'absorption amena la mort le lendemain jeudi. Il resta en pleine connaissance et maître de lui jusqu'au dernier moment; il recommanda à ses gardes-malades de ne pas le toucher, de ne pas respirer son haleine, et quelques minutes avant de mourir il fit ses adieux à sa femme et à son petit garçon.

Ses funérailles ont eu lieu aujourd'hui samedi à La Capelle.

Edition du 21/10/1877: c'est à tort que nous avons annoncé la semaine dernière que M. Moreau, vétérinaire atteint d'hydrophobie, avait succombé après absorption de pilules dont il avait lui-même prescrit la préparation.

Nous avons été mal renseigné. M. Moreau n'a pu prendre de pilules puisque la déglutition ne pouvait plus se faire. Il est mort de l'asphyxie produite par la contracture permanente du cœur et des muscles pectoraux.

L'acte 93 du registre d'EC de 1877 nous indique que le onze octobre 1877 à quatre heures du soir, **Joseph Augustin Ernest Moreau**, âgé de 32 ans quatre mois, artiste vétérinaire, domicilié à La Capelle, né à Esqueheries, époux de Juliette Désirée Landouzy, fils de Pierre et de Marie Thérèse Amélie Caron, est décédé en sa demeure.



Lettre de M. Rouget de L'Isle

Au sujet de « *la Marseillaise* », parue dans le « *Journal de Fourmies* le 21 juillet 1878

En réponse à un article paru le 7 juillet 1878 dans le "Journal de Fourmies", signé S Delbos, sur les impressions peu agréables que lui a causé l'interprétation du chant de la Marseillaise le 30 juin à Paris, M. Rouget de l'Isle, neveu de l'auteur du chant patriotique adresse une lettre à M. Victor Bachy, directeur du journal.

« M. le Rédacteur de cet article me permettra de lui signaler deux erreurs capitales, qui touchent à la mémoire et à la réputation de l'auteur de *la Marseillaise*, mon illustre parent, que mon devoir est de défendre par toutes les voies de la vérité.

En parlant de *la Marseillaise*, M. Delbos ajoute: « dont la musique et les meilleurs couplets ne sont pas de Rouget de l'Isle ».

Cette assertion est erronée et malveillante, cent fois reproduite par les auteurs royalistes, cent fois démenties par la publication des preuves historiques et authentiques, surtout dans mes propres écrits, en réponse à M. Fétis Père, cette assertion erronée m'afflige et m'étonne de la part du rédacteur correspondant de votre journal, qui montre à juste titre un grand enthousiasme pour la Marseillaise et un grand rigorisme pour son exécution.

Je dois croire que sa bonne foi a été indignement et très malheureusement trompée, par les fausses assertions d'un auteur sans vergogne.

Je répète donc ici pour la centième fois au moins que, dans la dernière moitié de la nuit du 24 au 25 avril 1792, Claude Joseph Rouget de l'Isle, alors en garnison à Strasbourg, en qualité de capitaine du génie, improvisa son chant de guerre pour l'armée du Rhin, premier nom pour *la Marseillaise* : PAROLES ET MUSIQUE. Il le dédia et l'envoya immédiatement au maréchal Luckner (...). Le chant a été entendu d'abord le matin même de sa création par Masclet, officier d'état-major, ensuite le soir, chez le maire de la ville, le baron de Diétrich.

La famille de Diétrich, qui habite Niederbronn, possède une lettre d'Achille du Chastellet, général commandant la forteresse de Schlestadt qui

écrivait au baron de Diétrich, à la date du 29 avril 1792: « je n'ai pas encore reçu le Chant de guerre de M. de l'Isle que vous m'avez promis ».

Le couplet des enfants:

Nous entrerons dans la carrière,

Quand nos aînés n'y seront plus?

n'appartient pas à *la Marseillaise* proprement dite, ni de loin, ni de près. Ce couplet enfantin a été très souvent désavoué par Rouget de l'Isle lui-même, qui a toujours dénié, à bon droit, la paternité des flasques quatre premiers vers. ce couplet en définitive, a été attribué à divers auteurs et chanté pour la première fois à la fête du 14 octobre 1792, célébrée à Paris, pour le triomphe de la liberté « en Savoie ».



La première publication du chant patriotique de Rouget de l'Isle, dit de *la Marseillaise*, en mai ou juin 1792, dont je vous adresse deux exemplaires de la reproduction, prouve surabondamment la vérité.

Et je vous prie de vouloir bien la publier, et d'agréer, d'avance l'expression de mes sincères remerciements.

A. Rouget de l'Isle, ingénieur civil et homme de Lettres »

Le 14 février 1879, *la Marseillaise* devenait l'hymne national de la France.